



IL me double puis ralenti, que dois-je faire

Par **Quasar33**, le **09/01/2025** à **17:22**

Je suis sur l'autoroute, un conducteur me double alors que je roule à 130km au régulateur.

Arrive un radar automatique annoncé.

Ce conducteur encore sur la voie de gauche m'a dépassé et décide subitement de ralentir passant sous les 130km et se retrouve à mon niveau jusqu'à reculer par rapport à ma position et allure constante.

Dois-je maintenir mon allure ou freiner pour éviter de le dépasser mécaniquement par la droite ?

Quel risque en cas de contrôle routier ?

Merci de votre retour

Par **jodelariege**, le **09/01/2025** à **18:09**

bonjour

dites moi si je me trompe:

vous roulez à 130 sur l'autoroute; une voiture vous double donc elle roule à plus de 130 cette voiture voit le radar arriver et décide de ralentir à votre niveau soit pour être à 130 soit pour que votre voiture cache sa voiture au radar

vous devez maintenir votre allure sur votre voie ; vous ne le doublez pas puisque vous continuez sur votre voie

Par **Isadore**, le **09/01/2025** à **18:30**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de dépasser le conducteur par la droite, donc vous ne pouvez pas le

doubler pour vous rabattre sur la voie de gauche.

En revanche vous avez le droit de rouler normalement sur la voie de droite, même si quelqu'un fait n'importe quoi sur la voie de gauche.

Vous devez conserver un comportement prudent et prévisible (donc éviter de surprendre les automobilistes qui vous suivent en freinant brutalement). Inutile de copier le comportement de l'andouille d'à-côté.

Je ne vois pas ce que vous pourriez risquer en cas de contrôle en roulant à la vitesse autorisée sur la bonne voie.

Par **Louxor_91**, le **09/01/2025 à 18:45**

Bonjour,

@Isadore; un dépassement par la droite éventuellement ? L'action sortie de son contexte ça donne ça...

Par **jodelariege**, le **09/01/2025 à 19:04**

dans les embouteillages il arrive souvent que la voiture sur la voie de droite roule par exemple à 50 km/h en même temps que les voitures sur la voie de gauche ralentissent à 40 km/h et que les voitures qui restent constamment à droite et à une vitesse constante sont considérées comme doublant les voitures sur leur gauche qui avancent puis ralentissent puis avancent au gré de l'embouteillage?

Par **Isadore**, le **09/01/2025 à 20:40**

@Isadore; un dépassement par la droite éventuellement ?

A ma connaissance, pas si le conducteur roule sur la voie de droite. Quasar33 décrit une situation où il roule normalement et dans la bonne file. Le comportement du conducteur de gauche ne l'oblige pas, à mon sens, à modifier le sien. En revanche il lui serait interdit de se déporter sur la file de gauche après avoir dépassé l'autre véhicule.

Après tout le Code de la route dit explicitement que la place d'un véhicule est sur le bord droit de la chaussée.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045025503

Et en sus, dans la situation décrite, freiner pourrait être dangereux car cela pourrait gêner le conducteur de gauche s'il abandonne le dépassement et tente de se rabattre dans la bonne

file.

Ce serait encore pire sur une route "ordinaire" : si le conducteur de droite se met à freiner le conducteur ayant tenté le dépassement pourrait ne pas se pouvoir se rabattre derrière lui en toute sécurité.

Evidemment il faut juger au cas par cas, si le dépassement est bien amorcé il peut être plus prudent de ralentir pour laisser le véhicule de gauche se rabattre devant le véhicule de droite.

Par **janus2fr**, le **10/01/2025 à 06:55**

[quote]

dans les embouteillages il arrive souvent que le voiture sur la voie de droite roule par exemple à 50 km/h en meme temps que les voitures sur la vooie de gauche ralentissent à 40 km/h et que les voitures qui restent constamment à droite et à une vitesse constante sont considérées comme doublant les voitures sur leur gauche qui avancent puis ralentissent puis avancent au gré de l'embouteillage?[/quote]

Bonjour,

Il ne faut pas tout confondre. La situation que vous dépeignez ici est prévue par le R414-15CR :

[quote]

Article R414-15

Lorsque, sur les routes à sens unique et sur les routes à plus de deux voies, la circulation s'est, en raison de sa densité, établie en file ininterrompue sur toutes les voies, le fait que les véhicules d'une file circulent plus vite que les véhicules d'une autre file n'est pas considéré comme un dépassement.[/quote]

Ce n'est pas la situation décrite par [Quasar33](#).

Dans son cas, il y aurait bien dépassement par la droite, ce qui est interdit par le R414-10CR.

[quote]

A ma connaissance, pas si le conducteur roule sur la voie de droite.[/quote]

Bah si. C'est le principe même du dépassement par la droite. Si un véhicule est, devant vous, sur la voie de gauche, vous n'avez pas le droit de le dépasser si vous circulez sur la voie de droite, sauf, comme cité plus haut, en cas de circulation en files ininterrompues.

Par **Louxor_91**, le **10/01/2025 à 10:46**

Isadore, dans la situation décrite, Quasar roule sur la voie de droite et est dépassé par la gauche par un véhicule qui à la vue d'un radar se met à ralentir (le véhicule pas le radar ;-)
)tout en restant heureusement, sur sa voie de gauche... Quasar restant à la même vitesse, le rattrape donc et se met à son tour à la doubler par... la droite ? Ce qui est répréhensible ? Et effectivement aucun bouchon de précisé ! D'ou la question de Quasar... Se met il en infraction

ou pas ?

Par **jodelariege**, le 10/01/2025 à 11:06

"t se retrouve à mon niveau jusqu'à reculer par rapport à ma position et allure constante."

donc l'autre véhicule roule, quand il a vu le radar pointer le bout de son nez, finalement environ à 120/110 km /h , moins vite que quasar 33 et a arrêté son intention de doubler ...pourquoi quazar serait obligé de ralentir sur sa voie? alors qu'il a respecté complètement la vitesse autorisée par le code de la route?

Par **Isadore**, le 10/01/2025 à 11:57

Imaginons la situation suivante : un véhicule A roule sur une nationale suivi par plusieurs véhicules. Un véhicule B tente un dépassement et arrive à la hauteur de A. Des véhicules arrivent de l'autre direction. B freine dans l'intention d'abandonner son dépassement.

L'option légale pour A consisterait donc à ne surtout pas "dépasser" B et donc à freiner encore plus brutalement ? Et pas à maintenir sa vitesse pour permettre à B de se rabattre derrière lui ?

Le droit routier n'est pas ma spécialité, mais honnêtement je trouve absurde de considérer comme un dépassement le fait de rouler normalement sur la voie de droite, et dangereuse l'idée d'obliger un conducteur à freiner pour se maintenir derrière un véhicule qui abandonne une tentative de dépassement.

Nos voisins suisses ont eu la bonne idée de créer deux notions juridiquement distinctes : le dépassement, qui consiste à doubler un véhicule en changeant de voie, et le devancement, qui consiste à doubler un véhicule en restant sagement sur sa voie.

Peut-être y a-t-il de la jurisprudence sur le sujet ?

Par **janus2fr**, le 11/01/2025 à 11:21

Bonjour Isadore,

Nous ne sommes pas dans ce cas hypothétique, ici, le dépassement est terminé.

[quote]

Ce conducteur encore sur la voie de gauche m'a dépassé[/quote]

On se retrouve donc dans la situation, hélas classique, d'un véhicule sur la voie de gauche ou du milieu, roulant à plus faible allure que celui qui arrive derrière sur la voie de droite. Dans ce cas précis, si le véhicule de droite dépasse celui de gauche, c'est bien un dépassement par la

droite.

C'est bien la galère avec tous ces conducteurs qui élisent domicile sur la voie de gauche ou plus souvent du milieu. Quand vous arrivez derrière eux, vous n'avez pas le droit de les dépasser par la droite, vous devez passer sur la file de gauche (si plus de 2 voies) ou vous mettre derrière eux et leur demander gentiment de vous laisser passer (appel de phare).